Légende :

Zonage

Limite de zone

I - Les zones urbaines auxquelles s'appliquent les dispositions des différents chapitres du titre II du présent règlement sont :

- **La zone Ua** correspondant aux centres anciens des villages et hameaux ;
- **La zone Ub** correspondant aux extensions plus récentes des différents hameaux de densité moyenne. Elle comprend une sous-zone Uba à la typologie légèrement différente (densité, implantation …) ;
- **La zone Uc** correspondant à un secteur de bâtiments collectifs avec des rez-de-chaussée destinés aux commerces ;

II - Les zones à urbaniser auxquelles s'appliquent les dispositions des différents chapitres du titre III du présent règlement. Ce sont des zones à viabiliser, destinées à être ouvertes à l'urbanisation. Il s'agit :

- **La zone 1AU** correspondant à une zone insuffisamment équipée en extension du secteur du Roubion et qui est soumise l'orientation d'aménagement et de programmation n°1.

III - La zone agricole à laquelle s'appliquent les dispositions des différents chapitres du titre IV du présent règlement. C'est une zone à protéger en raison de son potentiel agronomique, biologique ou économique des terres agricoles. Elle correspond à :

- **La zone A** où sont uniquement autorisées les constructions nécessaires à l'exploitation agricole, sa diversification, les services publics ou d'intérêts collectifs non compatibles avec le voisinage d'une zone habitée et, de manière limitée, les extensions ou annexes aux habitations existantes.
- **La zone Ap** où aucune construction n'est autorisée, y compris agricole, compte tenu de ses caractéristiques agronomiques et paysagères sauf les constructions de services publics ou d'intérêts collectifs techniques ou non compatibles avec le voisinage des zones habitées et, de manière limitée, les extensions ou annexes aux habitations existantes.
- **La zone Aep** qui correspond à la création d'un cimetière à proximité de la Chapelle Saint-Hippolyte.

IV - Les zones naturelles auxquelles s'appliquent les dispositions des différents chapitres du titre V du présent règlement. Ce sont des zones naturelles et forestières à protéger en raison de la qualité des sites, des milieux naturels, des paysages et de leur intérêt (esthétique, historique ou écologique), de l'existence d'une exploitation forestière, de leur caractère d'espaces naturels. Elles comprennent des secteurs de tailles et de capacités limitées dans lesquels des constructions peuvent être tolérées sous certaines conditions :

- **La zone N** correspondant à une zone naturelle à protéger en raison de la qualité du site, des milieux naturels, des paysages et de leur intérêt, notamment du point de vue paysager, environnemental et écologique ;
- **La zone Ncamp** correspondant aux secteurs des campings existants ou à créer ;
- **La zone Nl** secteur de taille et de capacité limités dédié au maintien de l'activité d'un centre de vacances situé en discontinuité du tissu urbain existant ;
- **La zone Ns** correspondant au domaine skiable alpin et aux aménagements qui y sont liés.

Prescriptions spéciales :

- ▨ Protection écologique des zones humides
- ▨ Protection écologique des pelouses sèches
- ▨ Protection paysagère des jardins
- 🟨 Servitude de mixité sociale
- ▨ Emplacement réservé
- 🟧 Ilot patrimonial protégé
- ■ Zone qui est ou peut être aménagée pour la pratique des activités nordiques
- 🟫 Périmètre de protection des captages
- ■ Préservation des rives des plans d'eau d'une superficie inférieure à 1000 ha
- ☆ Chalet d'alpage repéré

Autres :

- ▨ Périmètre d'application d'OAP
- •-•-• Remontée mécanique existante au moment de l'approbation du PLU
- ■ Bâti cadastré (2018)
- ▨ Bâti existant non cadastré (2019)
- ☐ Parcelle cadastrale (2018)

DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

COMMUNE DE NEVACHE (05100)

ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

4. REGLEMENT – 4.4. Plan de zonage – De Ville-Haute au Roubion

PLU arrêté le

Le Maire

PLU approuvé le

Le Maire

ECHELLE : 1/2500ème

Alpicité
Urbanisme, Paysage, Environnement

SARL Alpicité – 14 rue Caffe – 05200 EMBRUN
Tel : 04.92.46.51.80 / Mob : 06.88.26.82.09
Mail : nicolas.breuillot28@gmail.com